



**Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement
RV-2005-04-24 sur le stationnement en période
hivernale**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 5 « Cas particuliers »

L'article 5 du Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale est modifié par l'addition, après le paragraphe 40°, des suivants :

«

- 41° sur la rue Gounod, à partir de la limite nord-ouest du lot 3 270 620 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au 6020, jusqu'à la rue Mozart, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques pairs, le mardi à partir de 12h00 jusqu'au mercredi à 12h00, le jeudi à partir de 12h00 jusqu'au vendredi à 12h00 et le samedi à partir de 12h00 jusqu'au dimanche à 12h00, dans le secteur Lévis;
- 42° sur la rue Gounod, à partir de la limite sud-ouest du lot 3 318 659 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au 6009, jusqu'à la rue Mozart, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs, le mercredi à partir de 12h00 jusqu'au jeudi à 12h00, le vendredi à partir de 12h00 jusqu'au samedi à 12h00 et le dimanche à partir de 12h00 jusqu'au mardi à 12h00, dans le secteur Lévis;
- 43° sur la rue Chopin, à partir de la limite nord-ouest du lot 2 431 722 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au 6026, jusqu'à la rue Mozart, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques pairs, le mardi à partir de 12h00 jusqu'au mercredi à 12h00, le jeudi à partir de 12h00 jusqu'au vendredi à 12h00 et le samedi à partir de 12h00 jusqu'au dimanche à 12h00, dans le secteur Lévis;
- 44° sur la rue de Chopin, à partir de la limite sud-ouest du lot 2 431 733 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au 6025, jusqu'à la rue Mozart, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs, le mercredi à partir de 12h00 jusqu'au jeudi à 12h00, le vendredi à partir de 12h00 jusqu'au samedi à 12h00 et le dimanche à partir de 12h00 jusqu'au mardi à 12h00, dans le secteur Lévis;
- 45° sur la rue Massenet, entre la rue Bizet et la rue Mozart, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques pairs, le mardi à partir de 12h00 jusqu'au mercredi à 12h00, le jeudi à partir de 12h00 jusqu'au vendredi à 12h00 et le samedi à partir de 12h00 jusqu'au dimanche à 12h00, dans le secteur Lévis;
- 46° sur la rue Massenet, à partir de la limite sud-ouest du lot 2 431 723 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au 6031, jusqu'à la rue Mozart, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs, le mercredi à partir de 12h00 jusqu'au jeudi à 12h00, le vendredi à partir de 12h00 jusqu'au samedi à 12h00 et le dimanche à partir de 12h00 jusqu'au mardi à 12h00, dans le secteur Lévis;

- 47° sur la rue du Vieux-Fort, entre la rue Monseigneur-Bourget et la rue de la Châtelaine, du côté de la rue où sont situés les numéros pairs, le mardi à partir de 12h00 jusqu'au mercredi à 12h00, le jeudi à partir de 12h00 jusqu'au vendredi à 12h00 et le samedi à partir de 12h00 jusqu'au dimanche à 12h00, dans le secteur Lévis;
- 48° sur la rue du Vieux-Fort, entre la rue Monseigneur-Bourget et la rue de la Châtelaine, du côté de la rue où sont situés les numéros impairs, le mercredi à partir de 12h00 jusqu'au jeudi à 12h00, le vendredi à partir de 12h00 jusqu'au samedi à 12h00 et le dimanche à partir de 12h00 jusqu'au mardi à 12h00, dans le secteur Lévis; ».

Adopté le 16 février 2015

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 FÉVRIER 2015